

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2019

DROIT DE RÉSILIATION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - (N° 1772)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par

Mme Bagarry, Mme Vignon, M. Chiche, Mme Khattabi, M. Vignal, M. Pellois,
Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois, Mme Josso, Mme Françoise Dumas, Mme Mirallès,
M. Causse, Mme Vanceunebrock, Mme Dupont, Mme Wonner, M. Gouttefarde, Mme Mörch,
Mme Marsaud, M. Damien Adam, Mme Krimi et M. Cesarini

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.